

FÉDÉRATION DES CRISTALLERIES

VERRERIES A LA MAIN ET MIXTES

112-114, RUE LA BOËTIE - 75008 PARIS
TÉL. : 01 42 68 81 80 - FAX : 01 42 68 02 56
PRÉF. SEINE N° 7888

Convocation aux représentants des cinq Organisations Syndicales

Paris, le 24 Juin 2013

Objet : *Commission d'interprétation*

Messieurs,

A la suite de la demande de la CGT Baccarat, nous tiendrons une Commission d'interprétation portant sur les articles 5 et 7 de la Convention Collective. Il s'agit notamment de préciser la signification de la phrase « *Le salarié ouvrier qui, temporairement, exécute des travaux correspondant à une qualification supérieure...* ».

Cette réunion aura donc lieu le :

Mercredi 3 Juillet de 14h à 16h30
114, rue La Boétie 75008 Paris

Ordre du jour :

- Préciser la signification et la portée de l'article 5 et de l'article 7, notamment par rapport au cas rencontré par Baccarat.
- Questions diverses

Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jacques MOUCLIER

BULLETIN REPONSE

Représentant de l'Organisation syndicale

Accompagné de

-

Participera à la réunion paritaire du **Mercredi 3 Juillet de 14h00 à 16h30**

114 rue La Boétie – 75008 Paris

Oui

Non

Signature